

# FORMATION PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Référent(e) Harcèlement Sexuel et Agissement Sexiste

### pour les entreprises de + de 250 salariés

### 1 jour - Présentiel

*Ce module est destiné à répondre à l'Article L1153-5-1 du code du travail : Dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.*

**Référence** : SPE-PREV-REF-HSAS-1J-P

**Durée** : 7h (1j) **Modalité** : Formation présentielle

**Tarif** : nous consulter

**Délai d'accès** : 5 semaines

**Effectif maximal** : 10 participants

### Profil des apprenant(e)s

- Tout secteur d'activité
- Les entreprises de plus de 250 salariés
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

### Prérequis

- **Aucun**

### Objectifs pédagogiques

- Connaître le rôle spécifique du référent HSAS
- Se préparer à devoir agir face à une situation réelle
- Développer la communication avec le bureau



**SARL PREVAT** - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

**Agence de LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - **Agence de TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - [www.prevat.fr](http://www.prevat.fr) - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET : 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44100095510 auprès du préfet de la région GRAND-EST - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/0/09

Version du document : V22-03-1

## Contenu de la formation

- CADRE LEGAL ET DEFINITIONS :
  - Définition légale et cadre juridique
  - Obligations et responsabilités diverses
  - Notions de discriminations et de harcèlements
- LES MISSIONS DE PREVENTION :
  - Assurer des actions de prévention
  - Savoir détecter les situations et comportements à risques
  - Relation entre le référent HSAS et l'entreprise
- LES MISSIONS EN CAS DE SITUATION AVEREE :
  - Déclencher une procédure d'enquête
  - Recourir aux divers droits d'alertes
  - Connaître les divers recours
- LES RELATIONS AVEC L'ENTREPRISE :
  - Relation avec l'employeur et les référents HSAS du CSE
  - Etre force de proposition en matière de procédure
  - Etre l'interlocuteur privilégié avec tous les collaborateurs

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e dans la réalisation de DU et de formations CSE

### Ressources techniques et pédagogiques

- **Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne**
- **LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI si besoin et son nécessaire de prise de note**
- **EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection**
- **Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)**

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation



**SARL PREVAT** - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de **LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de **TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - [www.prevat.fr](http://www.prevat.fr) - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44100095510 auprès du préfet de la région GRAND-EST - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/0/09

Version du document : V22-03-1